



LES CUISINES  
BRUXELLOISES  
DE BRUXELLES  
KEUKENS



## Règlement sur la fourniture de repas scolaires - Année scolaire 2025/2026

### Ecoles communales et libres sur le territoire de la Ville de Bruxelles

### PROJET « GRATUITÉ » FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

#### Article 1. Objet

La Ville de Bruxelles (ci-après « **la Ville** ») a confié à l'Association de droit public « *Les Cuisines Bruxelloises* » (ci-après « **l'Association** ») (i) la confection de repas complets et équilibrés (potage – plat principal – dessert) (ci-après « **les Repas** ») pour les élèves fréquentant les écoles de son réseau et les écoles libres situées sur son territoire en ordre d'inscription aux Repas et (ii) la livraison de ces Repas dans les écoles qu'ils fréquentent (ci-après « **l'École** » ou « **les Écoles** »). Les établissements de l'enseignement maternel et/ou primaire repris sur le site de l'association à l'adresse <https://www.lescuisinesbruxelloises.be/fr> sont retenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'appel à projet pour la gratuité des repas scolaires.

#### Article 2. Données de l'Association

Toute communication peut être adressée à l'Association :

- par courrier à l'adresse suivante : Avenue Jean Sobieski 13 – 1020 Bruxelles ;
  - par téléphone au numéro **02/545.13.88** ou **02/545.13.84** ;
  - par courriel à l'adresse [LCB-DBK@restobru.be](mailto:LCB-DBK@restobru.be) ;
- ou à tout autre adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique que l'association jugerait opportun de communiquer. L'Association est ouverte tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

#### Article 3. Personnes Habilitées

Les parents, les personnes investies de l'autorité parentale par une décision de justice exécutoire ou les personnes désignées spécialement par eux sont des « **Personnes Habilitées** » au sens du présent règlement.

#### Article 4. Plateforme d'inscription et de réservation des repas scolaires

L'association met à disposition des Personnes Habilitées une plateforme d'inscription et de réservation des repas scolaires, ci-après dénommée « **la Plateforme** ». Cette plateforme est accessible depuis le site internet de l'Association ou à l'adresse <https://repasscolaires.lescuisinesbruxelloises.be>. Sur cette Plateforme, les Personnes Habilitées peuvent :

- 1)ouvrir un compte familial (s'il n'existe pas encore) ;
- 2)inscrire un ou plusieurs enfants pour l'année scolaire en complétant les données demandées sur la Plateforme - Le service Encaissement de LCB valide l'inscription dans un délai de maximum 48 heures ouvrables ;
- 3)mettre à jour les données d'inscription (par ex. changement d'adresse en cas de déménagement) ;
- 4)ajouter ou annuler des repas sur la période de réservation ouverte en sachant que dans le cadre du projet « Gratuité », le contrat est reconduit automatiquement de période en période ;
- 5)renoncer temporairement ou définitivement au service de l'Association.

#### Article 5. Période de réservation

L'association ouvre sur la Plateforme au fur et à mesure de l'année scolaire des périodes de réservation (en principe correspondant au mois de consommation sur l'année scolaire).

#### Article 6. Modifications des réservations

Les Personnes Habilitées peuvent à tout moment en direct sur la Plateforme :

- ajouter un/des Repas, avant 9h30 le 3<sup>ème</sup> jour ouvrable précédent le jour de consommation ;
- annuler un/des Repas, avant 9h30 le jour ouvrable qui précède le jour de consommation ;
- renoncer temporairement ou définitivement aux Repas, avant 9h30 le jour ouvrable qui précède le premier jour de consommation à partir duquel le renoncement commence à courir.

#### Article 7. Gratuité

Dans le cadre de l'appel à projet « Gratuité » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aucune facture ne sera adressée aux Personnes Habilitées. L'Association adressera au Pouvoir Organisateur une facture correspondant aux repas réservés sur la Plateforme.

#### Article 8. Menus

Les menus sont disponibles sur la Plateforme dès l'ouverture de la période de réservation. Certains éléments des menus peuvent être remplacés par des alternatives si l'association doit faire face à un défaut d'approvisionnement de ses fournisseurs.

#### Article 9. Données personnelles

L'Association s'assure du respect de la protection des données personnelles. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur le Site [https://www.lescuisinesbruxelloises.be/sites/default/files/u11/politique\\_de\\_confidentialite-fr1.pdf](https://www.lescuisinesbruxelloises.be/sites/default/files/u11/politique_de_confidentialite-fr1.pdf) ou consulter notre délégué à la protection des données : [LCB-DBK-DPO@restobru.be](mailto:LCB-DBK-DPO@restobru.be) - 02/545.13.88.

#### Article 10. Droit applicable

Tout litige intéressant l'application, l'interprétation, l'exécution ou la dissolution de la convention de fourniture des Repas et, partant, du présent règlement est régi par le droit belge et relève de la compétence des juridictions de Bruxelles.